ABEILLE.

JOURNAL ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Le fiat que FUNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 12 MAI 1833.

POUR GOUVERNEUR :

J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 13 mai.

La malle de samedi ne nous annonce aucun arrivage d'Europe. Les nouvelles locales ne sont d'aucun intérêt.

Celle d'hier n'était pas arrivée au moment de la fermeture de la poste.

ECLAIRAGE PAR LE GAZ.

Le mode d'éclairage actuel de notre ville offre de graves inconvénients; les lampes jettent sur le milieu des rues une lueur qui gêne plutôt qu'elle ne facilite la marche des voitures et des passans à cheval; elle sont encore défectueuses quant au principe de réflexion à une certaine distance, la lumière des réverbères ayant généralement perdu toute sa force avant d'arriver aux banquettes. En passant de ces inconvénients il n'est personne qui ne se rappelle avoir souvent, par une soirée pluvieuse, quand les rigoles sont pleines d'eau, pris ces mêmes rigoles pour la banquette, et, en sautant pour les éviter, être tombé juste au milieu, s'éclaboussant de tout côté; ceci n'existerait pas si des lampes à gaz ou tout autres étaient placées sur les banquettes au lieu d'être suspendues en l'air à 20 ou 30 pieds de l'endroit qu'elles devraient éclairer.

Placez une lampe à chaque encoignure, deux au milieu de chaque rue, et vous éclairerez les banquettes et les maisons. La réflexion des lampes combinée et la réfraction produite par les maisons donneraît même au milieu des rues trois fois autant de lumière que nous en avons actuellement.

Il nous semble que les calculs qui ont paru récemment dans l'*Argus* sont exacts et basés sur une connaissance exacte du sujet. Le raisonnement qu'on y fait en faveur du gaz est plausible, mais supposant même qu'il y eut une erreur de 30 ou 40 pour cent dans ces calculs, et que l'éclairage par le gaz coûtât autant que l'éclairage actuel à l'huile, il serait fort à désirer pour le public qu'on en fît l'échange. Nous y trouverions l'avantage d'un luminaire plus commode, plus brillant et plus sûr.

NOUVELLES IMPORTANTES.

Un journal de New-York, reçu par le courrier de samedi, contient l'article suivant :

"Nous n'avons reçu ce matin la lettre ci-dessous, du Havre, écrite au moment du départ du *Charles-Carroll*. Elle est importante en ce qu'elle annonce (si la nouvelle apportée de Paris par le courrier extraordinaire est fondée) que la négociation conclue entre l'amiral français, la Porte et Méhémet-Ali pour arrêter la marche d'Ibrahim, a été déjouée par le dernier, que Sir S. Canning n'avait pu réussir à engager l'Espagne à s'interposer en faveur de don Pédro, et que les partisans de ce prince avaient fait, sur Porto.

HAVRE, 21 mars.

Le *Charles-Carroll* met à la voile : L'escadette de Paris annonce que le gén. Solignac a fait 600 prisonniers dans une sortie de Porto; et que Ibrahim égyptienne, lors des dernières nouvelles, marchait sur Constantinople.

Vous aurez appris que la négociation de Canning a échoué. Le gouvernement espagnol n'est pas disposé à se réunir à l'Angleterre et à la France contre Miguel. L'éventualité d'une négociation hollando-belge est toujours *in statu quo*.

M. Lafitte était sur le point de vendre tous ses biens pour payer ses dettes. On lui a donné l'idée d'une souscription, et son hôtel qui vaut peut-être 2 millions et demi sera racheté pour le lui rendre. Nombre de personnes qui auraient volontiers souscrit pour une large somme ne le feront pas, parce que la politique se mêle à cette affaire.

Nous devons à l'obligeance de M. l'éditeur du *Courrier* un [illegible] sur de journaux de Paris jusqu'au 20 mars inclusivement.

La manière dont se remplit la souscription pour l'achat de l'hôtel Lafitte prouve assez, observe le *Courrier-Français* du 20 mars, que le public répond à une pensée conçue par lui même, qui il obéit à un sentiment qui ne lui a point été suggéré. Tout s'organise à Paris et dans les départements pour créer des centres où les souscriptions arrivent avec plus de facilité.

Parmi les nombreuses offrandes adressées au *Courrier-Français* on remarque le magnifique don offert par une des notabilités de la haute finance, M. A. Aguado, qui a souscrit pour la somme de 100,000 fr. Dans les journées du 19 et 20 mars, le total de la liste s'élevait à 106,401,50.

Néanmoins, jusqu'aux dernières dates, l'homme pour qui M. Lafitte a tout fait, l'homme pour qui M. Lafitte s'est exposé à sacrifier sa popularité, l'homme à qui M. Lafitte a sacrifié sa fortune acquise à la sueur de son front, l'homme pour qui M. Lafitte a joué sa tête sur l'échafaud l'homme le plus riche de France, enfin, et le plus puissant aujourd'hui, LOUIS-PHILIPPE D'ORLEANS, assis sur le trône, n'avait pas mis son nom même pour une obole sur la souscription ouverte pour M. Lafitte. O magnanimité du Bourbon! Sans doute il est du nom du *ces amis* dont parle la lettre du Hâvre—il craint que la politique ne le compromette.

Nous voyons plus bas, quelques-uns des articles qui paraissent mériter le plus d'attention.

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 20 mars.

La chambre des pairs ne s'assemble guère qu'une fois par semaine et encore ne s'occupe-t-elle que de discussions insignifiantes, tandis que des lois de quelque importance ont l'objet d'un examen sans résultat dans ses commissions. Il est évident que le peu d'activité qui règne dans les travaux de cette chambre tient à des combinaisons convenables avec le ministère. Si d'une part les ministres ont consenti à ce que la loi sur l'état de siège ne fût pas rapportée de nouveau, d'un autre côté les pairs ne s'opposent point à ce que la loi départementale expire dans la commission. Pour amuser le public, on a pelote de loin avec quelques projets de second ordre jusqu'à ce qu'un projet de finances fût porté à la chambre et la mît dans l'obligation de s'en occuper immédiatement vu l'urgence. On est ainsi arrivé au but qu'on se proposait, la loi des douzièmes provisoires a été présentée à la séance de ce jour par M. Humann, elle sera sans doute discutée immédiatement; le budget viendra ensuite, et alors la chambre saisie de ces projets qui ne peuvent être ajournés, laissera de côté toutes les autres affaires pour se consacrer tout entier aux débats des lois financières. Puis la clôture des chambres arrivera et la loi départementale sé trouvera reportée à la session suivante.

Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point ces sortes d'arrangemens parlementaires sont inconstitutionnels; nous nous bornerons à remarquer qu'à l'exception du vote de l'impôt, qui n'est guère qu'une affaire de forme pour la chambre des pairs, cette chambre ne comptera guère, pour travaux législatifs dans cette session, que la rédaction d'un amendement à la loi du 21 janvier; mais cette rédaction : *Jour funeste et à jamais déplorable* ne peut-elle pas à elle seule tout un code? (*Cour. Français.*)

—On lit dans le *Mémorial bordelais* (feuille ministérielle) du 14 mars :

"Plusieurs journaux de Paris, en citant la lettre que M. le général Bugeaud nous a adressée en réponse à celle de M. Ravez, présentent des observations sur une phrase où ils croient découvrir l'intention qu'aurait le gouvernement de relâcher la duchesse de Berri avant ses couches. Nous nous attendions à ces critiques; mais nous pouvons assurer nos confrères de la capitale qu'elles portent à faux. La pensée du gouvernement à cet égard est (nous en avons la certitude) tout-à-fait contraire à ce qu'en aurait pu inférer de la phrase en question. La duchesse ne sera rendue à la liberté que lorsque l'événement inévitable et prochain, contre lequel se débattent en vain ses malheureux amis, sera accompli et officiellement constaté. Alors seulement la déchéance solennelle du personnage politique permettra de mettre d'abandonner la femme à toute la vulgarité de sa nouvelle condition."

—On lit ce qui suit dans la *Gazette d'Augsbourg*, sous la fabrique de Constantinople, le 21 février.

"La dernière communication du 15 était prématurée. L'armistice avec Ibrahim, qu'il a été conclu, n'a pas été de longue durée, puisque le 19 ce dernier, dit-on, s'est remis en marche précipitamment; son avant-garde, fort de 4,000 hommes, est déjà arrivée à Brousse, et son aile gauche n'est éloigné de Smyrne que d'une journée de marche. Personne ne peut d'expliquer les motifs d'Ibrahim, et comme son ambition est une hornet on a de nouveau les plus vives craintes. Au reste, la flotte russe, forte non seulement de douze bâtimens, en y comprenant les deux navires arrivés précédemment, a jeté l'ancre hier à Bujukdéré dans le canal de Constantinople. Aujourd'hui l'amiral russe s'est présenté en personne dans la capitale; l'ambassadeur français, et l'on parle de l'amiral français dans l'Archipel, sont aussi arrivés avec la flotte de Galathia et un autre vaisseau. On compte [illegible] ; nous [illegible] leur [illegible]

à ceux des autres représentans, et [illegible] par la flotte russe, paraît devoir [illegible] de son projet insensé et ambitieux."

PARIS, 20 mars.

—Les tories viennent d'obtenir un demi-succès, lord Durham a quitté le ministère. Les journaux ministériels de Londres cherchent à donner le change, en attribuant la cause de sa retraite à des chagrins de famille; mais on sait la haine que lui portait le parti des *conservateurs*. Comme le membre le plus libéral du cabinet, il était depuis longtemps le point de mire de toutes les intrigues que n'a cessé de former dans le palais de St.-James, la haute aristocratie. Lord Durham exerçait une grande influence dans le conseil, non-seulement comme gendre du premier ministre, mais comme homme d'état, et comme écrivain politique du premier mérite. Dans tous les temps sa sortie des affaires est été un dommage pour la cause de la liberté progressive en Europe; elle devient une calamité au moment d'une complication dans les affaires d'Orient. La haute mission qu'il avait remplie l'année dernière à Saint-Pétersbourg, l'avait mis à même de bien apprécier les projets et les ressources de la puissance russe, et nul ministre ne paraissait plus disposé que lui à s'opposer à l'accomplissement des vues ambitieuses de ce cabinet. Sans doute un rapprochement entre la Russie et l'Angleterre n'est pas à redouter tant que lord Grey et les whigs resteront au pouvoir, et au moment surtout où une escadre russe vient de mouiller dans le Bosphore. Mais il est à craindre que sans lord Durham le ministère anglais ne montre plus la même énergie et la même insistance contre les empiétemens pâtens ou secrets, mais toujours actifs de la politique russe.—*Cour. Français.*

PARIS, 18 mars.

La *Gazette des Ecoles* publie un article très-concluant sur l'illégalité de la destitution de M. Dubois. Elle démontre que, d'après les décrets universitaires, un inspecteur-général ne peut pas être destitué par un ministre; voici les termes de ces décrets :

"Il (le grand-maître) aura le droit d'infliger les arrêts, la réprimande, la censure, la mutation et la suspension des "fonctions aux membres de l'Université qui auront manqué "assez gravement à leurs devoirs pour encourir ces peines." (Décret 17 mars 1808, art. 57.)

"Il (le conseil) pourra *seul* infliger aux membres de l'Université les peines de la réforme et de la radiation, d'après l'instruction et l'examen des délits qui emporteront "la condamnation à peines." (*Ibid.*, art. 79.)

"L'empire, qui se connaissait en despotisme, ajoute la *Gazette des Ecoles*, protégeait les membres de l'Université contre le bon plaisir du grand-maître; la restauration même, dans ses jours de plus grande irritation, ne les privait pas de cette législation tutélaire. M. Guizot aurait dû prendre exemple de M. de Guernon-Ranville : lui aussi voulut destituer M. Dubois; il le traduisit, selon les formes, devant le conseil, et l'accusé fut absous. Mais M. Guizot ne se serait pas arrangé d'un pareil résultat, qui, aujourd'hui plus qu'alors, était facile à prévoir."—(☞ Aussi il est évident que les ministres de Louis-Philippe sont plus despotes que les ministres de Charles X, c'est-à-dire, plus despotes que ces ministres mêmes dont les actes ont amené la révolution du juillet.)

Il paraît certain, en effet, que plusieurs notabilités universitaires partagent cette opinion, et que M. Villemain ne s'en est pas caché en présence même des ministres.

(*Constitutionnel.*)

UN BUDGET, DEUX BUDGETS, TROIS BUDGETS, ETC., ETC., ETC.

Peste comme ils y vont! Ce n'est pas tout d'un bon budget; plus gouffre, plus lourd que le précédent, tendant à l'hydropisie pécuniaire de façon à nous faire trembler pour le fonds de notre bourse de peuple; il leur faut bâtir monnaie tandis que le poêlon est chaud, et faire signer une dépêche seconde lettre de change d'un milliard et plus, à vue sur le pays. Ah! ça, il n'y a pas de raison pour qu'on s'arrête. Pourquoi deux budgets seulement? pourquoi pas trois?

Allons ferme, poussez, mes bons amis de cour!

Vous me direz que, quelque part, le droit de refuser est écrit en toutes lettres. C'est à merveille, mais qu'est-ce qui n'est pas écrit?

Laisez donc un peu notre histoire en tenant la charte à la main, et puis confrontez les choses.

Est-ce que jamais les députés refusent un budget! c'est un droit, sans doute; mais tout droit est réputé seditieux, inconvenant, révolutionnaire; qui en use! on chicane tout doucement ceci et cela, des minutes; lorsque le ministère surfait avec habileté sur un point pour se rabattre, en fin stratégiste, vers le capital qu'il désire: on lime bien quelques excroissances de peu et dont il fait bon marché dans son dire; on enlève par hazard, à la varlope constitutionnelle de méchants copeaux qu'il dédaigne; mais refuser net, c'est-à-dire contondre le cabinet doctrinaire à rentrer dans un système de politique nationale, à mettre par la spécialité les fonds qu'il demande en face de l'emploi littéral qu'on en exige; à reculer enfin de la dilapidation dans l'économie; c'est ce que l'on ose pas, c'est que de mémoire représentative, je vous défie de me montrer dans les annales de notre France, depuis le premier jour de la charte ainée jusqu'au dernier quart-d'heure de la charte cadette. Refus! il vous ne la trouvez belle!

Voyez-vous, mes amis, Poitiers eut tort s'il pensa jamais que les 221 oseraient ce refus. Mais il ne le crut pas le moins du monde et il fut ravi du précédent. Oh! s'il eût été, le budget au poing, baiser visière à la majorité; vous l'eussiez vue, cette majorité, humble et penaude, toute effarée d'avoir affronté Charles X, en lui mettant le marché à la main, mettre à son tour les pouces, avec du surplus, et voter par mégarde un milliard en sus; plutôt que de tirer bravement le droit du fourreau. Mais Polignac ne voulait qu'on présente, et il y avait certes de l'esprit à s'en tenir là. Par malheur, il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que tout le monde. Ce n'est pas quelqu'un, c'est tout le monde. (Voir juillet et les barricades.)

Oui, mes amis, ils veulent un second budget, tout de suite, et des mêmes gens qui, leur ayant déjà donné l'autre, leur en donneront tant qu'on en demandera. C'est pour cela qu'on les a faits députés; chacun son métier, les budgets seront bien accordés. On ne viendra pas vous en parler à vous autres, gens de rien, qui payez tout; misérables, qui dans le creuset politique apportez le sang de vos conscrits, l'arôme de votre labeur, le plus net de votre cuivre, pour faire des tonnes d'or qui se pomponnent et se mangent entre quelques uns. Pourquoi cela? parce que vous demanderiez du répit, et que la politique ne jeûne pas. Faisons carême pour le mardi-gras de ces messieurs.

A tout prendre, la mécanique constitutionnelle étant ainsi faite, peut être seriez vous d'avis, ou que les députés allassent prendre l'air pour réfléchir dix minutes en province et consulter leurs mandataires; ou qu'une bonne dissolution de la chambre en appelât au pays qui forcerait radicalement sa façon de penser dans le scrutin électoral. Il y a fort à dire; mais autant qu'il est permis d'avoir une façon de penser sur l'instrument représentatif dont nous sommes affligés pour le quart-d'heure, je serais assez de cet avis. Deux cent mille avis valent mieux que quatre cents tout court. Infailliblement trente millions d'avis, valent beaucoup mieux; mais il n'est pas question de les interpeller. Deux budgets coup sur coup, cela vaut qu'on y songe. C'est trop montrer peut-être la ficelle aux niais qui paient et qui enragent, comme nous autres, que de montrer les députés ne prenant conseil que d'eux-mêmes, que du pouvoir, que de leurs propres antécédens, et bâclant du budget à bouche que veux-tu, comme comme disait Paul-Louis, *comme à gage*.

Mais bast! toutes les ficelles pendent, on voit dans les coulisses; la tête du souffleur se montre; les comédiens s'habillent sur le théâtre; il n'y a plus de pudeur. Pourquoi se gêner.

Et puis, nous irions rêver de l'opposition, des obstacles, un pied à pied sérieux, un corps à corps pour défendre l'industrie, le salaire, la propriété.

Rêve, mes amis, pu rêve!

Ne voyez-vous pas qu'ils ont glaudé le pouvoir pour le retenir, qu'il l'ont gâté pour en dégoûter les ambitions les plus patriotiques, qu'ils ont fait un héritage de souillures à le rendre inexorable au plus hardi.

Souvenez-vous du banquerontier qui infecta si bien ses registres qu'il fit reculer ses syndics;

Du jaloux qui défigura sa maîtresse pour n'avoir plus de rivaux à craindre;

De l'écolier qui cracha dans son potage pour que personne n'y mît la cuiller.

Dans l'atmosphère politique qu'ils se sont faite, il n'y a plus qu'eux pour rester; pour désinfecter l'air de la légitimité, on brûla de la poudre en juillet : demandez à Dieu un conseil. Je vous donne celui de la patience.

Et payez ce mot-là résume toute politique.

(*Le Corsaire.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Robt. Pulsford, Pratts, Liverpool, Lincoln et Green.
Brick Triumph, Ewell, Providence, L H Gale.
Brick Hershel, William, Mobile, capit.
Goël. Pilot, Bindell, Tampico, F Frey et co.
Goël. Amelia, Reech, Pensacole, Capit.

ARRIVES.

Bateau de remorque Caledonia, ayant mis en mer les bricks Civilian et Rapid—il a amené le brick Union et la goël. Louisiana.
Brick Union, Crosby, de Boston.
Brick Mary, Cole, de Thomaston.
Goël. Louisiana, Smith, de la Mobile.
Goël. Empress, Spicer, d'Apalachicola.
Goël. Water Witch, Riley, d'Apalachicola.
Bateau à vapeur Lioness, Crockell, des Natchitoches.
Bateau à vapeur Pacific, Wood, de Nashville, avec du coton.
Bateau à vapeur Tennesseau, White, de Nashville, avec du tabac, &c.
Bateau à vapeur Thos. Jefferson, Booth, de Cincinnati, avec de la cruises, &c.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

Le cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $5,50 le baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi) 45 onces de pain pour un escalin. 11 mai.

QUARTIER-GENERAL, 1ERE DIVISION, Nouvelle-Orléans, 27 avril 1833.

ORDRE

Le colonel J. W. JUSTAMOND ayant été durement atteint du grade de Brigadier Général de la 1ère. brigade de la milice de la Louisiane, devra être chéi et respecté en conséquence.

11 mai PIERRE LACOSTE, maj. général.

Amusements.

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 14 MAI 1833.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE ET NOUVEAU

Donné au bénéfice de la famille

RAVEL.

Et pour la clôture définitive de leurs représentations.

Deux ballets nouveaux.

Une première représentation de
VULCAIN ET SES CYCLOPES,
OU L'ENLEVEMENT DE VENUS PAR MARS,
Pantomime mythologique, à spectacle.
LA DOUBLE ASCENSION SUR DEUX CORDES.
Une première représentation de
LE DESERTEUR,
Pantomime à grand spectacle et combats, dans lequel M. Gabriel Ravel remplira le rôle comique du grand cousin.
DANSES ET EXERCICES
Totalement variés par la famille RAVEL.
LE CHARLATANISME,
Comédie vaudeville en un acte, de M. Scribe.

COSMORAMA.

Rue Royale, près de la pharmacie de M. Forestier.

TEMPLE D'ILLUSION OU COSMORAMA VOYAGEUR.

Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10. Les jours où le soleil paraît, et qu'il fait beau, il est visible toute la journée, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir, l'entrée 4 escalins. 25 avril—1m

SPECTACLE DE SOUFFLAGE DE VERRE, rue de Chartres No. 92.

M. FINN présente ses remerciments aux habitants de la Nouvelle-Orléans pour la bienveillance dont ils ont bien voulu l'honorer et il a l'honneur de les prévenir que son spectacle de soufflage de verre fermera dans le courant de ce mois. M. Finn désire rappeler au public que c'est peut-être la dernière occasion d'admirer cet art curieux et intéressant. Les différentes productions sont en vente et sont très propres à offrir comme présents à des parents ou rmis.

Entrée 50 cts.—Enfants moitié prix; ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 2 mai

AVIS.—Les consignataires du brick BOURNE, capitaine Benthall, de Baltimore, sont prévenus qu'il est en déchargement en face le poteau No. 23, et sont priés de s'occuper de recevoir leurs marchandises. 10 mars

15 BALLES Couvertures françaises, reçues par le navire Aimable Marie, de Bordeaux, à vendre par
13 mai THEOD. NICOLET & CO.

A LOUER.—La maison située rue du Canal, No. 57, jusqu'au 1er. novembre prochain, prendre possession immédiatement, s'adresser à
13 mai I. OGDEN & CO.

AVIS.—Le Dr. FORGENTO étant sur le point de départ pour l'Europe, informe le public que M. Louis Piblé est chargé, par procuration, de gérer ses affaires pendant son absence. 13 mai—3

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—*Fuentes & Co. contre leurs créanciers.*—Sur motion de M. Marmande, avocat de Félix Formento, syndic des créanciers de l'insolvable, et après avoir déposé au greffe un tableau de distribution résumé par le dit syndic: Il est ordonné par la cour, que toutes personnes intéressées devront avant le 25 mai courant, déduire leurs moyens d'oppositions s'ils en ont, à ce que le dit tableau soit homologué, les fonds distribués en conséquence et le syndic déchargé de toute responsabilité. Extrait des minutes du greffe. F. BUISSON, dép. greff.
13 mai—3

AVIS.—Le soussigné étant obligé de partir pour France, pour régler des affaires de famille, vient de vendre son établissement à Mme. Jne. Guillaume, d'un commun accord. Elle se charge de solder toutes les dettes qui ont été contractées depuis l'ouverture de l'établissement, qui a eu lieu le 17 janvier de cette année jusqu'à ce jour.
13 mai PAZ. GUILLAUME.

VINS, EAU-DE-VIE, &c., en vente chez le soussigné, en déchargement de la barque française Aimable-Marie, de Bordeaux, en face la rue Conti. 40 pipes d'eau-de-vie, de Dupuy, 20 quarts de pipe do. 3 pipes de vieux Cognac, do. 100 tonneaux de vin de Montferrand, 50 do. de St. Emilion, 40 do. de St. Julien, 1200 caisses de Médoc, 450 do. de Médoc pomy, 100 do. de Château Latour, 100 barils de vinaigre blanc, 28 caisses d'anizette (Marie Brizard et Roger) 424 paniers do. 40 paniers de Champagne mousseux de 1ère. qualité, en bouteilles et demi bouteilles, 10 balles de bouchons assortis, 5 do. longs, et en magasin provenant d'importation ultérieure, 150 tonneaux de vin blanc de Graves, Barsac et Sauterne, 500 caisses de St. Estèphe et St. Julien, 100 do. de Lacote Marquan, Lesville et Lafitte, 150 do. en demi bouteilles 100 do. de Barsac, Carbon et St Sauterne de 1re. qualité.
13 mai P. O. & E. SORBE & CO.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Marguerite Chaloit f. c. l. et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.
13 mai W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu William Corscaden, et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par les exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour.
13 mai W. F. C. DUPLESSIS, régister.

AUX NEGOCIANTS.

UNE personne qui écrit et parle les langues française et espagnole couramment, désire trouver une place de commis dans une maison de commerce de cette ville, s'adresser pour plus de détails à S. EVERITT,
11 mai rue St. Louis, No. 10.

TRAITES sur New-York et Philadelphie, à vendre par
11 mai JOHN HAGAN & CO.

SUCRE—93 bts. sucre des Attakapas, en débarquement et à vendre par
11 mai FOSTER & HUTTON.

VINS de Cette et de Catalogne, le premier en quarts de barrique, et le dernier en barils indiens, en débarquement et à vendre par
11 mai LINCOLN & GREEN.

SANGSUES reçues de Nantes, par la Cécilia et à vendre par DUCONGE & PEYCHAUD,
11 mai rue de Chartres, No. 89.

2000 LIVRES Orge Perlé, bien frais et en barils bien conditionnés, en débarquement et à vendre par DUCONGE et PEYCHAUD,
11 mai rue de Chartres, No. 89.

SERRURES FRANCAISES en débarquement du navire Carolinian, de Marseille, et à vendre par les soussignés—10 caisses serrures de 4 à 12 pouces.
P. E. & O. SORBE,
11 mai rue Royale, No. 119.

UNE personne, désirant se placer économe sur une sucrerie, prie messieurs les habitans qui en ont besoin de l'honorer de leur confiance; cette personne vient de la Guadeloupe, où elle a travaillé six ans en qualité de planteur, sur deux des plus fortes sucreries. Les différens modes de fabrication ne lui sont pas inconnus, s'adresser chez M. Delpeuche, pharmacien, pour parler avec la personne. 11 mai.

MESSIEURS J. & J. DARRAMON offrent à vendre 12-4 jusqu'à 24-4 Napes en damassé double, de la fabrique de James Wilson; Services de table mis avec 18 serviettes à la nape de 14-4; Piqué blanc, supérieur à tout ce qui a été offert sur ce marché; Taffetas d'Italie de Maticoni 5-4; Foulards superbes de la compagnie des Indes; Chaussons blanc pour hommes, superbes, Batistes 4-4 pour cravates; Gants de fil et batiste pour hommes et femmes, do. en véritable peau de chevreau, pour do.; Batistes écrues superfines; ils attendent tous les jours un assortiment complet de marchandises françaises, arrivées à New-York par le paquebot François 1er. étant en relation avec des maisons des plus respectables en France, ils recevront continuellement des marchandises directement des fabriques ils prendront aussi des commandes, sur lesquelles ils ne chargent qu'une commission régulière. 11 mai.

DEPOT DE VOITURES.

Rue de la Douane, No. 12 & 14.

RECU par les navires John Linton et Cincinnati, 3 jolies voitures légères, 2 barrouches, à un cheval, gigs &c. Aussi en magasin, voitures, gigs, barrouches, 2 chariots, 2 jolis tilburies, phaeton, sulkies, &c., en vente à bon marché au comptant, on en bons billets de ville.
11 mai M. WALTON.

TRAITES sur France, à vendre par
24 av. J. MAGER.

AUX CAPITALISTES.

UNE personne engagée dans les affaires désire s'associer avec quelqu'un qui soit accoutumé dans le pays, et qui puisse avancer de 4 à 10.000 piastres et donner tout son temps à l'établissement. C'est une belle occasion qui se présente rarement; pour plus de détails s'adresser à STEPHEN EVERITT,
9 mai rue St. Louis, No. 19

UN jeune homme connaissant parfaitement le commerce d'épiceries désire trouver une place de commis dans un bon établissement de cette ville, s'adresser à EVERITT,
9 mai rue St. Louis, No. 10.

FOG LEADER [illegible] Levee, by
[illegible] J. MAGER.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre CANADA, capitaine Knight, partira mercredi prochain, 15 courant, et prendra quelque passagers, s'adresser à bord entre les deux marchés, ou à HARRISON BROWN & CO,
13 mai rue Royale, No. 117.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, BOURNE, doublé et chevillé en cuivre, partira sous peu. Pour frêt et passage, il y a d'excellents emménagemens, s'adresser à bord, ou à
13 mai HARISSON, BROWN et Co.

POUR NANTES.

Le navire français CECILIA, capitaine Angaud, quittera ce port, vers le 1er. juin. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
11 mai J. MAGER.

POUR BORDEAUX.

Le navire fin voilier L'AIMABLE-MARIE, capit. Fabre, partira pour le dit port le 25 mai, ayant toute sa cargaison engagée. Pour passagers seulement, qui seront parfaitement logés et nourris s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à
11 mai P. E. & O. SORBE.

POUR TAMPICO.

La jolie goëlette PASSAIC, venant d'être construite, est calculée de manière à pouvoir entrer en tout temps, dans les diverses barres du Mexique; elle ne cale, chargée, que 4 pieds environ. Pour frêt ou passage, ayant une belle chambre, s'adresser à A. Baron, ou à J. DUFART,
9 mai rue Royale, No. 109.

POUR BOSTON.

Le beau navire neuf HERACLIDE, capitaine Cook, partira sous peu de jours, 20 passagers peuvent être convenablement logés. Pour frêt ou passage, s'adresser à
8 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LA MOBILE.

La goëlette neuve et fin voilière, ELIZA-WILLIAMS, capitaine Brown, ayant une partie de son chargement engagée est maintenant prête à la recevoir en face de la Douane, et partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
TOURNÉ & BECKWITH,
7 mai Nouvelle Levée, No 15

AVIS.

La goëlette PEARL, capit. Choate, reçoit du frêt pour Matamoras, (Rio-Grande,) pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à bord au capitaine, vis-à-vis les Magasins bleus, ou à
CARRIÈRE & BORDUZAT,
6 mai rue St. Louis, No. 11.

POUR TAMPICO.

La goëlette WETTREE, capitaine Dejernon, sera expédiée immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à A. Baron ou à J. DUFART,
4 mai Rue Royale, No 100.

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette DORCHESTER, capitaine C. Salisbury, partira sous peu pour le dit port. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
3 mai SIMON CUCULLU.

POUR NANTES.

Le navire neuf CHARLES, capitaine Blakemer, partira le 10 courant. Pour passage, s'adresser à bord ou chez J. MAGER. 30 avril.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe CRESCENT, capitaine J. Rogers, a besoin 300 balles coton, pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
27 av I. OGDEN et CO.

POUR BALTIMORE.

La goëlette fine voilière NEW-PACKET, capitaine Ramsdale, partira sous peu. Pour frêt ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou HARRISON, BROWN et Co,
27 av rue Royale, No. 117.

POUR CHARLESTON.

La goël. fine voilière HURKARA, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN et CO,
25 av rue Royale, No. 117.

$15 DE RECOMPENSE.

Pour quiconque conduira à la geole de police, le nègre nommé FREDERICK, appartenant ci-devant à M. Jacques Lefort, le dit Frédérick est depuis longtems dans le pays, il parle anglais et français, sa taille est d'environ 5 pieds 5 pouces, il est d'une forte constitution et sa peau d'un noir foncée. Il a une large marque de brûlure sur le ventre, au moment de son départ, il était vêtu d'un gilet de drap bleu; ce nègre se tient tantôt dans le faubourg Marigny en haut, tantôt dans celui d'en bas.
11 mai—10 A. LEGENDRE.

N. Norton contre Thos. Bulow, Dame Bayton contre le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Wm. Grivot, juge consulaire de la cour de cité, j'exposerai en vente mercredi, 12 juin prochain, à midi, au café de Hewlett, un nègre nommé Peter, saisi dans la demande ci-dessus.
11 mai L. DAUNOY, marshal.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le régulateur des Testamens.*—Lundi, treize mai 1833, à dix heures du matin, il sera vendu dans la rue du Canal No. 34, pour compte de la succession de feu John Penrice, un grand assortiment de caractères d'imprimerie, presses &c. composant l'établissement connu sous le nom de Louisiana Advertiser.

Et immédiatement après, il sera aussi vendu au coin des rues St. Philippe et Gravier, faubourg Ste. Marie, les effets mobiliers, chevaux, carouche, charettes etc. appartenant à la susdite succession.

Conditions de la vente—L'imprimerie sera vendue en un seul lot. Le acquéreur s'obligeant à payer trois billets, remis par le défunt John Penrice à Pete. K. Wagner, dont un de $1000 payable le 4 juin 1834, un de $33.33 33,000 payable à la même époque et l'autre de $1333 33,000 payable le 5 janvier 1835, la balance restante payable à 4 et 8 mois, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, et le reste des pouvoirs mobilières payable comptant.

Par ordre de la cour,
1 mai. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

LE soussigné offre à vendre au Bassin les articles suivans: Chaux de pierre, Goudron, Sable blanc, Coquilles, Bois de chauffage, &c.
9 mai—5 N. GURLIE

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.

IL a été perdu mardi soir ou mercredi matin, un petit portefeuille rouge contenant 27 piastres, dont deux en argent et 25 en billets de banque, quelques certificats de guérison et un billet à ordre de J. Brelet, de la somme de $15, payable à 60 jours à M. Rapalo. Ce billet n'étant pas endossé, il ne serait de nulle valeur entre les mains d'un tiers. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque rapportera le dit portefeuille à M. Jean Rapalo.
9 mai—☞

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou tout autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—☞

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse en et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans 7 mai 1833—Présent, l'hon. Chas. Maurian, juge.—(No. 6832)—*Jean Bertus contre ses créanciers.*—Pétition pour un atermoiement de 9, 18, 27 et 36 mois.—Sur présentation d'une pétition supplémentaire dans cette affaire, ordonné qu'une assemblée des créanciers du débiteur ait lieu samedi, 18 mai courant, en l'étude de M. H. Pédesclaux, not. pub., pour délibérer sur les affaires du demandeur, et qu'en attendant toutes poursuites soient suspendues contre sa personne et ses biens. Par ordre de la Cour.—Extrait des minutes.
Bureau du greffier, 7 mai 1833.
8 mai—3 F. BUISSON, dép. gr

MACHINE A VAPEUR A VENDRE.

LA machine à vapeur du bateau à vapeur Florida de la force de 70 chevaux, en bon état, en vente chez F. SAUTON,
Rue de la Levée, No. 42, entre le Chemin-à-Coulisses et la presse à coton. 6 ai.—3

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, 29 avril 1833.

LES Actionnaires de cette Banque sont prévenus, par le présent, que par suite d'une délibération de la Direction, une assemblée des dits actionnaires aura lieu dans la maison de banque, samedi, le 18 mai prochain, à 4 heures de l'après-midi, afin de prendre en considération la 6e section d'un acte de la Législature intitulé "Acte pour incorporer la société d'Agriculture de la Louisiane," émettre leur opinion et délibérer sur son contenu.

Les actionnaires et leurs fondés de pouvoirs sont priés, de la manière la plus particulière, de s'y rendre exactement, attendu qu'il convient que l'assemblée soit aussi nombreuse que possible, des questions importantes qui naissent des dispositions de cette section devant y être agitées.
30 avril—18 RICHARD RELF, caissier.

BELLES CHEMISES DU G